

Certificat

Conformité dans le cadre du contrôle de la production en usine (WPK) NB2276-CPR-001/15.001-03

Conformément au règlement de l'Union européenne n° 305/2011 du 9 mars 2011
(Règlement relatif aux produits de construction – CPR) le présent certificat s'applique au produit de
construction suivant :

Elements de construction pour des structures portantes bâtiments

Classe de réalisation	Jusqu'à EXC2 selon EN 1999-1-1:2007+A1:2009+A2:2003
Usage prévu	Pour une utilisation portante/pour la construction de tous types de bâtiments
Méthode d'identification CE	ZA.3.2 jusqu'à ZA.3.5 conformément à EN 1090-1:2009/AC:2010
commercialisée sous le nom ou marque	Röder HTS Höcker GmbH Hinter der Schlagmühle 1 63699 Kefenrod
et fabriquée dans la/les usine(s)	Röder HTS Höcker GmbH Hinter der Schlagmühle 1 63699 Kefenrod

Ce certificat atteste que toutes les règlements d'évaluation de la performance et de révision sont appliqués conformément au système comme décrits en annexe ZA de la norme harmonisée

EN 1090-1:2009+A1:2011

et que le contrôle de production à l'usine remplit tous les règlements contenant.

Ce certificat a été issu pour la première fois le **20/10/2015** et reste valable, tant que les procédés de contrôle et/ou les exigences du contrôle de production en usine stipulés dans la norme harmonisée ne changent pas et que le produit et les conditions de production ne sont pas sensiblement modifiées dans l'usine ou sont suspendues ou retirées par l'organisme notifié pour la certification de WPK.



Darmstadt, den 27.02.2018
lieu d'émission, date



Dipl.-Ing. J. Anders, IWE, SFI
dirigeant de l'organisme de certification

Le présent certificate est la propriété de la société ISIB Dr. Möll GmbH et doit être restitué à son créateur au cas où il ne répond plus aux exigences de certification, au cas d'abus, de réclamations à son encontre ou en cas de suppression de l'organisme de certification, conformément aux para. 5.3 et 5.4 de l'Élément du manuel de gestion de la qualité ISIB-NoBo-Zert.

Verso du certificat: **NB2276 – CPR – 001/15.001-03**

Dispositions générales:

- Un départ de la/des personne (s) nommée(s) dans ce certificat, ainsi qu'un changement de bases essentielles pour l'obtention de la certification doit être communiqué immédiatement à la société ISIB Dr. Möll GmbH.
- En cas de doute sur l'aptitude du fabricant et/ou si les exigences de qualité du produit ne sont pas satisfaites, la société ISIB Dr. Möll GmbH se réserve le droit des inspections payantes à tout moment sans préavis.
- Au moins deux mois avant la prochaine surveillance périodique (12 mois), le fabricant doit soumettre à la société ISIB Dr. Möll GmbH les documents appropriés ou à convenir d'une date d'inspection.
- Ce certificat peut être retiré ou suspendu à tout moment sur la base des arrangements contractuels, si les conditions dans lesquelles il a été accordé ont changé ou si les conditions de fabrication des produits ne sont pas remplies.
- Si le certificat est suspendu ou retiré par l'organisme notifié de l'ISIB Dr. Möll GmbH, conformément à la notification d'acceptation la DIBt doit être notifié immédiatement.